

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 17 Mars 2014**

**MAIRIE**  
**de**  
**BLIGNY SUR OUCHE**

21360



☎ 03 80 20 11 21  
Fax 03 80 20 17 90

L'an deux mil quatorze, le dix sept mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame BARBIER Michèle, Maire

Présents : MYOTTE Denis, BOUGE Guy, CHOLLET Michel, BOIDOT Jean François, MANTEL Denis, FLEUROT Jean Luc, LACAZE Jean, SAINT ANDRE Jean, PITOISSET Nathalie, GRIVEAUX Jacques, GOSSET Gisèle, Corinne PERRUCHE, PACAUT Annick, GRAS Serge.

Secrétaire de séance : Nathalie PITOISSET

Absent : /

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Projet de réhabilitation du captage de Fontaine Fermée présenté par le Maître d'œuvre ANTEA

Le Conseil ayant accepté, la séance est ouverte en présence de Mme Brigitte DEVAUX trésorière :

**1) Réhabilitation du captage de Fontaine fermée**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du captage de Fontaine fermée rendue par le Maître d'œuvre ANTEA. Le Conseil Municipal décide d'accepter ce projet et le devis de travaux pour un montant estimé à 93 246,10 € HT.

**2) Compte de gestion :**

Considérant qu'il y a concordance entre le CA et le compte de gestion, le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

**3) Comptes administratifs :**

Le Conseil adopte à l'unanimité, madame le Maire ne prenant pas part au vote, les trois comptes administratifs dont les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous :

		situation au 31/12/2013			
BP	Résultat antérieur	Exercice 2013			Solde
		Dépenses	Recettes	Résultat	cloture au 31/12/13
fonctionnement	78 133.29	856 935.09	883 304.59	26 369.50	104 502.79 €
investissement	-18 434.12	182 233.63	449 301.54	267 067.91	248 633.79 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 399.17</b>	<b>1 039 168.72</b>	<b>1 332 606.13</b>	<b>293 437.41</b>	<b>353 136.58 €</b>

**Situation au 31/12/2013**

EAU	Résultat antérieur	Exercice 2013			Solde cloture au 31/12/13
		Dépenses	Recettes	Résultat	
fonctionnement	109 019.31	183 138.18	176 229.62	-6 908.56	102 110.75
investissement	32 795.92	367 743.91	506 792.00	139 048.09	171844.01
<b>TOTAL</b>	<b>141815.23</b>	<b>550882.09</b>	<b>683021.62</b>	<b>132139.53</b>	<b>273954.76</b>

situation au 31/12/13					
ZA	Résultat antérieur	Exercice 2013			Solde cloture au 31/12/13
		Dépenses	Recettes	Résultat	
fonctionnement	5031.35	0	4166.61	4166.61	9197.96
investissement	0				0
<b>TOTAL</b>					

**4) Budgets :**

Le Conseil adopte à l'unanimité les budgets de la Commune, de l'eau-assainissement et de la zone artisanale qui s'élèvent à :

	Fonctionnement	Investissement
Commune	765 829,79	597 640,72
Eau/assainissement	279 526,15	426 955,40
Zone Artisanale	14 261,96	0

**5) Vote des taux 2014 :**

Sur proposition de madame le Maire, le Conseil décide de ne pas modifier les taux d'imposition et vote les taux suivants pour l'année 2014, à l'unanimité :

▪ Taxe d'habitation	13,05 %
▪ Taxe foncière sur propriétés bâties	12,60 %
▪ Taxe foncière sur propriétés non bâties	29,38 %
▪ Taux relais de la cotisation foncière des entreprises	14,13 %

**6) Subventions :**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

Les amis de la BDP	180.00 €
ASCB (adultes + jeunes)	2 050.00 €
BELILOISIRS	650.00 €
CLUB DE L'AMITIE	150.00 €
FANFARE UNION MUSICALE	1 100.00 €
FOYER RURAL	950.00 €
Bâtiment CFA Côte d'Or	100.00 €
CIFA Lameloise	100.00 €
Coopérative de l'école	2 000.00 €
Foyer socio éducatif collège J.Lacaille	400.00 €
Prévention routière	150.00 €
EMPHASIS	300.00 €

**TOTAL**  **8 130.00 €**

**7) Indemnités bibliothèque :**

Le Conseil décide d'accorder une indemnité de 150 € à madame POIDEVIN, responsable de la bibliothèque. Cette indemnité est destinée à compenser les frais de déplacement à la BDP pour l'année 2014 pour aller chercher des livres ou participer à des stages de formation.

**8) Réfection petite rue Theureau :**

Madame le Maire rappelle le projet de réfection de la petite rue Theureau décidé en 2012 et retenu en 2013 pour un montant prévisionnel de travaux de 86 136 € HT mais reporté en 2014 pour les travaux, la commune n'ayant pas obtenu les subventions nécessaires sur 2013. La demande de subvention faite au Conseil Général au titre du FCDT ayant été retenue par celui-ci, madame le Maire propose de réaliser ces travaux en 2014.

**9) Consultation point à temps :**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le résultat de la consultation faite pour le point à temps 2014 (4 plis) qui décide de retenir la SARL GIBOULOT Bernard pour un montant HT de 17 000 €

**10) Redevance occupation domaine public (annule et remplace la délibération du 10/12/2013)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 décembre 2013 qui instaure un tarif forfaitaire pour les terrasses des cafés de Bligny et propose que ce tarif soit recalculé en fonction des surfaces de chaque terrasse afin de facturer un tarif au plus juste à chacun.

Le Conseil décide que les terrasses couvertes seront facturées à 4,60 € le m<sup>2</sup> et les terrasses non couvertes à 3,50 m<sup>2</sup>. Les tarifs 2014 seront donc les suivants :

• <u>CAFE DU CENTRE :</u>		• <u>VAL D'OUICHE :</u>	
Terrasse couverte (25 m <sup>2</sup> )	115 €	Terrasse couverte (58 m <sup>2</sup> )	266,80 €
Terrasse extérieure (56 m <sup>2</sup> )	196 €	Terrasse extérieure (25 m <sup>2</sup> )	87,50 €

Il est nécessaire, dans tous les cas de laisser un passage de 1,40 m pour permettre la circulation des piétons et poussettes sur les trottoirs.

**11) Création poste 24 h agent d'accueil camping et agent technique polyvalent :**

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'agent d'accueil du camping et d'agent technique polyvalent pour une durée hebdomadaire de 24 h.

**12) Le point SMBOA : Modification de statuts est annulé, la commune n'ayant pas compétence pour délibérer**

**13) Demande d'aide à la constitution de fonds pour la bibliothèque :**

Madame le Maire présente le projet des responsables de la bibliothèque de renouveler progressivement certaines catégories d'ouvrages. Cette opération est nécessaire pour maintenir une offre documentaire attrayante et actualisée, qui réponde aux besoins du public. Elle nécessite des dépenses supplémentaires. Le Conseil Général propose aux communes dotées d'une bibliothèque dont le budget annuel d'acquisition est inférieur à 6 000 € et atteint 2 €/habitant, une aide à la constitution de fonds. Dépense subventionnée à hauteur de 80 % subvention plafonnée à 700 € HT.

Le Conseil Municipal décide de valider ce projet, d'acquérir des ouvrages à hauteur de 875 € HT et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 700 € HT.

La séance se conclue par la répartition des permanences du bureau de vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Pour extrait conforme en mairie

Le 19 mars 2014

Le Maire

